

MAIRIE DE SAINT-ELOI

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix sept le 15 février à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de SAINT ELOI, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme SELIGNAN Jacqueline, Maire.

Tous les membres présents sauf Frédérique VARAY, excusée

Date de la convocation : 7 février 2017.

PROJET LOGEMENTS AIDES AU CENTRE-BOURG

Le terrain de 1 155 m² de la maison communale a vocation à recevoir des logements aidés conformément au zonage du PLU. Le conseil municipal examine les esquisses du projet de la construction de cinq logements. En cours d'étude et de négociation, ce projet fera l'objet d'une communication détaillée le moment venu. Le conseil municipal décide de confier la réalisation de l'opération à Logidia de Péronnas par bail emphytéotique de soixante ans.

RESTRUCTURATION DE L'ABRI ET DES SANITAIRES PLACE DE L'EGLISE

Des principes d'aménagement sont à l'étude. La surface de l'abribus sera doublée par rapport à l'emprise au sol du bâtiment actuel, ouvert et les sanitaires seront déplacés plus au fond de la place.

TRAVAUX D'EAU POTABLE ET DE VOIRIE VOIE DU GRUIZET ET DES RAMASSES

La coordination des travaux entre le Syndicat des Eaux de Faramans et la commune est assurée.

Le Syndicat a délibéré pour une exécution des travaux sur la totalité du tracé, à savoir des Ramasses jusqu'au carrefour de la Croix au centre bourg. Le commencement des travaux est programmé pour le 26 mars 2017. Les accotements devraient pouvoir être utilisés sur la majorité du linéaire, seule une centaine de mètres empiéterait sur la chaussée.

TRANSFERT DE COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le conseil municipal décide de s'abstenir tout en étant conscient que les plans locaux d'urbanisme intercommunaux se généraliseront avec le temps.

NUMEROTATION DES HABITATIONS

218 numéros ont été identifiés. Panneaux et plaques de numérotation vont être commandés et seront distribués lors de la réunion publique qui va être programmée afin de fournir toutes les informations et les procédures à suivre.

Les nouvelles appellations :

- 1- la route du Ballet est scindée en deux parties à partir du carrefour de la Croix
au sud : route des Mas
au nord : route de la Dombes
- 2- à l'intérieur du lotissement en construction
la voie principale : rue des Aigrettes
la voie secondaire : rue des Rainettes
- 3- au Mas Plomb : chemin des Chevaux Comtois
- 4- au Mas Pressieu : chemin du Pré Millet (chemin qui est en prolongement d'un chemin cadastré sous cette appellation)
- 5- au centre bourg : le lotissement Darphin devient « le Logis des Sources ». En effet, l'appellation Darphin ou chez Darphin recouvre un secteur trop grand allant presque du Mas Plomb jusqu'à la voie du Gruizet, ce qui rend la distribution du courrier et des colis plus difficile.

ECOLE – TAP - CANTINE

Compte-rendu est donné de la réunion du RPI sur les TAP. Compte-tenu des difficultés des communes de Faramans et Joyeux, nous proposons de revoir les horaires des TAP et nous suggérons 1 heure 30 le lundi et le vendredi, plutôt que 45 minutes par jour. Dans ce dernier cas, il est très difficile de trouver des animateurs qui viennent de l'extérieur.

DIVERS

Une animation fanfare est prévue cette année. Des contacts sont en cours.